

LE HAVRE ALLMER CUP 2016

Du 19 mai au 29 mai 2016

**EPREUVE COMPTANT POUR
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE
DE COURSE AU LARGE EN SOLITAIRE 2016**



SOMMAIRE

- 1 – Organisation
- 2 – Règles applicables
- 3 – Publicité
- 4 – Admissibilité et inscription
- 5 – Droits à payer
- 6 – Programme
- 7 – Jauge
- 8 – Instructions de course
- 9 – Parcours
- 10 – Système de pénalités
- 11 – Classement de l'épreuve
- 12 – Places au port
- 13 – Limitation de circulation des bateaux
- 14 – Communications radio
- 15 – Prix
- 16 – Décharge de responsabilités
- 17 – Assurances

Les Annexes

Le formulaire de préinscription

La fiche d'inscription définitive – liste des documents à présenter à l'inscription

1. ORGANISATION

1.1 - L'organisateur

La Ville du Havre organise du 19 mai au 29 mai 2016 une course à la voile comptant pour le Championnat de France Elite de Course au Large en Solitaire 2016 dénommée :

LE HAVRE ALLMER CUP 2016

Cette épreuve est inscrite au calendrier 2016 de la Fédération Française de Voile.

La Société des Régates du Havre est chargée par l'Organisateur de la direction sportive.

1.2 - L'organisation de course

La course est gérée par la Société des Régates du Havre, et la direction de course. Pour l'application des Règles, un corps arbitral sera composé par la F.F.Voile.

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications à cet « Avis de Course » excepté sur la date de démarrage de l'épreuve.

2. REGLES APPLICABLES

2.1 - La «LE HAVRE ALLMER CUP 2016 » sera régie par les règles telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2013 – 2016**.

S'appliqueront également :

- Le règlement du Championnat de France Elite de Course au Large en Solitaire,
- Les règles de Classe 2016 et ses avenants,
- Les règlements fédéraux,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions »,
- La partie B, section du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- La « LE HAVRE ALL MER CUP 2016 » est une épreuve courue selon la catégorie 3 des RSO.

En cas de traduction de cet Avis de Course, la langue officielle est le français.

2.2 – Modification de la règle 55 des RCV 2013-2016 : Evacuation des détritux : ajouter « cependant, le rejet d'élastiques ou de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant cette règle ».

3. PUBLICITE

3.1 - L'épreuve sera courue sous la règle de publicité C. L'autorité organisatrice autorise les coureurs de porter de la publicité (peinte ou collée) sur les génois selon les Règles de Classe en vigueur.

3.2 - En application de la règle de publicité 2014 de la Classe Figaro Bénéteau et de la régulation 20 de l'ISAF (Code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 – Bateaux admis à courir



Seuls les bateaux répondant aux règlements de la monotypie de la Classe Figaro Bénéteau 2016 seront admis à courir. Ils devront être jaugés et munis d'un certificat de conformité à la jauge 2016, établi par le mesureur officiel de la Classe Figaro Bénéteau au plus tard avant le 21 mai 2016 à 18h00.

4.2 – Admission du skipper

La LE HAVRE ALLMER CUP 2016 est ouverte à toute personne en règle :

- Avec la Classe Figaro Bénéteau,
- Avec son autorité nationale,
- Et après avoir satisfaisant aux règles d'admissibilité et d'inscription de l'Avis de Course.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence F.F.Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation du port de publicité
- Le certificat de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'euros.

4.3 – Expérience préalable

4.3.1 – Les concurrents qui s'inscrivent pour la première fois à une épreuve en Solitaire en Figaro Bénéteau 2 ou au circuit Figaro Bénéteau, doivent impérativement fournir leur expérience nautique pour valider leur inscription.

4.3.2 – L'admission définitive de ces candidats sera laissée à l'appréciation d'un comité de sélection composé de l'Organisation, du Directeur de Course et du Président du Comité de Course.

4.3.3 – Les décisions du Comité de sélection seront définitives et sans appel (règle 76.1 des RCV).

Tous les concurrents doivent fournir un CV nautique et une photo numérique au moment de la préinscription.

4.3.4 – Droits à payer

Les frais d'inscription sont fixés à 650 €, payables au plus tard lors de l'inscription définitive, qui est fixée au 31 mars 2016. Les dossiers d'inscription devront impérativement parvenir à l'organisateur avant le 31 mars 2016. L'hébergement au sein de familles havraises accueillantes, seront attribuées par l'organisation, sur demande explicite des skippers, et ce, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. En cas d'inscription ultérieurement à la date limite, le Comité d'Organisation se réserve le droit de majorer les frais d'inscription de 50 €, lesquels seront entièrement reversés à la SNSM.

5. LE PROGRAMME

La présence de chaque skipper et de son bateau sera obligatoire aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Judi 19 mai 2016

18h00 : Heure limite d'arrivée des skippers et de leurs bateaux sur le site du Havre

Vendredi 20 mai 2016 :

09h00 : Inscriptions, contrôles et jauge des bateaux

Samedi 21 mai 2016 :

09h00 : Inscriptions, contrôles et jauge des bateaux

18h00 : Fin des contrôles

18h30 : Briefing d'accueil pour l'ensemble des participants à La LE HAVRE ALLMER CUP 2016

19h30 : Cocktail d'accueil de La LE HAVRE ALLMER CUP 2016

Dimanche 22 mai 2016 :

10h30 : Manches à suivre

18h30 : Briefing Grande Course

Lundi 23 mai 2016 :

10h00 : Départ de la Grande Course (distance > 300 milles nautiques)

Mercredi 25 mai 2016 :

10h00 : Heure prévue d'arrivée de la Grande Course du premier concurrent

Jeudi 26 mai 2016 :

15h00 : Manches à suivre*

19h : Podium du jour et apéro concert

Vendredi 27 mai 2016 :

10h30 : Manches à suivre

19h : Podium du jour et apéro concert

Samedi 28 mai 2016 :

10h30 : Manches à suivre

19h00 : Cérémonie de remise des prix de La LE HAVRE ALLMER CUP 2016

20h30 : Dîner officiel de clôture – aux Régates

Dimanche 29 mai 2016 :

08h00 : Briefing skippers pour le Postlogue

10h00 : Postlogue

*Si le premier concurrent de la Grande Course arrive avant 12h00 le mercredi 25 mai 2016

NB : Les programmes sportif et festif ci-dessus sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes relatives aux conditions météo, aux aléas des courses et au déroulement de l'épreuve.

6. JAUGE

La date limite d'arrivée des bateaux et des skippers est fixée au jeudi 19 mai 2016 à 18h00.

6.1 – Toute demande de dérogation doit être faite par écrit sous réserve d'acceptation du Directeur de Course. Les vendredi 20 et samedi 21 mai seront réservés aux contrôles. L'inscription définitive se déroulera les vendredi 20 et samedi 21 mai après contrôle des documents fournis.

6.2 – La présence du skipper et de son bateau, au Havre, est obligatoire à partir du Jeudi 19 mai à 18h00. Les skippers ou leurs représentants devront se tenir à la disposition de l'organisation pour les opérations de contrôles.

La totalité des bateaux devra être à flot au plus tard le Jeudi 19 mai à 18h00.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront distribuées aux skippers (en règle de leurs frais d'inscription et des majorations éventuelles) lors de la confirmation des inscriptions, le vendredi 20 mai 2016 à partir de 09h00, dans les bureaux de l'organisation à la Société des Régates du Havre.

8. PARCOURS

Trois types de parcours seront proposés en fonctions des conditions météorologiques et du programme officiel :

- Parcours tactiques
- Parcours côtiers
- Parcours au large (distance supérieure ou égale à 50 milles)

9. SYSTEME DE PENALITES

Les pénalités seront applicables suivant les RCV 2013 – 2016, les Instructions de Course, les avenants et les règles de Classe Figaro Bénéteau (2016) ;

Les skippers des bateaux manquants aux pontons officiels de la course pourront se voir appliquer une pénalité de 200 € TTC par jour ou fraction de jour d'absence.

La présence des skippers est obligatoire aux briefings, réceptions officielles et remises des prix définis dans le programme officiel. En cas d'absence, une pénalité de 200 € TTC par absence pourra être appliquée ainsi que la suppression des prix et dotations.

10. CLASSEMENT DE L'EPREUVE

10.1 – Les parcours tactiques sont affectés d'un coefficient 1.

10.2 – Les parcours côtiers seront affectés d'un coefficient 2 à partir d'une distance supérieure à 15 milles ; et d'un coefficient 1 en dessous de 15 milles.

10.3 – Les courses aux larges seront affectées d'un coefficient 3.

10.4 – Les coefficients seront communiqués aux concurrents avant chaque début de course.

10.5 – Aucune course courue ne pourra être retirée. Le classement général de l'épreuve sera obtenu en effectuant le total des points de chaque course. Le concurrent ayant totalisé le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex aequo, le résultat de la course la plus longue départagera les concurrents à égalité de points. Si des égalités persistent, c'est le classement de la course de longueur immédiatement inférieure qui sera utilisé et ce jusqu'à disparition de l'égalité.

- Le nombre de courses minimum pour valider l'épreuve est de 3 courses.

11. PLACE AU PORT

Les skippers bénéficieront de la gratuité des places au port durant toute la durée de l'épreuve. Le port de plaisance accueillera gratuitement les bateaux des skippers à partir du lundi 9 mai 2016, à flot ou à sec, jusqu'au mardi 31 mai 2016. Les frais d'inscription comprennent un grutage et un matage ou dématage ; toutes les autres manœuvres resteront à la charge du skipper. Du 31 mai au 9 juin 2016 (Parade Le Havre-Deauville) 50% sur l'ensemble des prestations du port de plaisance.

12. LIMITATION DE CIRCULATION DES BATEAUX

Les sorties du port, ainsi que les sorties d'eau des bateaux seront interdites, sauf accord écrit préalable

- Soit du jugeur de l'épreuve,
- Soit du comité de course
- Soit de la direction de course,
- et ce, à partir du jeudi 19 mai à 18h00, jusqu'au dimanche 29 mai à 12h30.

13. COMMUNICATION RADIO

13.1 – Chaque installation radio VHF sera contrôlée par le jugeur de la course.

13.2 – Si des installations contrôlées par le jugeur de la course se révélaient être en mauvais état, il pourrait en demander leur changement immédiat au concurrent. Un rapport sera fait à la Direction de Course pour information. Tant que sa remise en état ne sera pas effective, le concurrent ne pourra pas prendre part à la compétition (ou la continuer). Les réparations ou remises en état seront à la charge des concurrents.

13.3 – Pour les courses au large: les courses traversant les eaux territoriales anglaises, les bateaux devront avoir à bord un pavillon « Q » du Code International des Signaux, et chaque skipper devra être en mesure de présenter des papiers d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

14. PRIX

14.1 – Une dotation financière sera attribuée en fonction d'une répartition définie par la Classe Figaro Bénéteau et selon le Cahier des Charges de la dite Classe.

14.2 – Un prix sera attribué au 1^{er} bizuth. Est bizuth celui qui participe (prend le départ) pour la première année à une ou plusieurs épreuves du Championnat. Il sera bizuth sur toutes les épreuves du Championnat auxquelles il participe cette année-là.

14.3 – Le montant total des dotations financières aux concurrents de l'épreuve s'élève à 34 000 €.

14.4 – Des dotations d'autres natures pourront être remises, et seront soumises à l'appréciation d'un comité d'attribution réunissant le comité d'organisation et le ou les différents partenaires de l'épreuve.

14.5 – Les informations relatives aux prix décernés pour la « LE HAVRE ALLMER CUP 2016 » seront publiées par avenant au présent Avis de Course dès qu'elles seront connues.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITES

15.1 – Les concurrents participent à l'épreuve entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant et qu'après l'épreuve.

Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou celle de ses partenaires.

15.2 – La responsabilité de l'organisateur se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve et le maintien de la surveillance et notamment de la veille radio.

Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourra être que contractuelle et explicite.

En particulier les vérifications que le comité de course, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Directeur de course, du Comité de réclamation ou de toute autre instance, serait amené à faire, auront pour seul but de s'assurer que les règlements, le présent Avis de Course, les Instructions de Course et leurs avenants seront respectés.

La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultatifs et aléatoires, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi, pour des demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.

15.3 – Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers, ou à tout bien appartenant à un tiers.

Les skippers seront responsables vis-à-vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course, et devront présenter à l'inscription une attestation d'assurance. L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

15.4 – Le présent Avis de Course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (règle 1.1 des RCV) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur. Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir dès que possible au Comité de Course, tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps.

Le Comité de réclamation se prononcera sur cette restitution du temps dès qu'il en aura reçu les éléments nécessaires aux calculs.

15.5 – Comme condition essentielle à leur participation, les skippers devront remettre à l'organisateur, dûment daté et signé, le formulaire d'inscription définitive comportant une renonciation à recours contre l'organisateur, ses partenaires et ses assureurs.

16. ASSURANCES

Un certificat d'assurance du bateau sera demandé à tous les skippers lors de la validation des inscriptions au Havre.

Les skippers non licenciés à la Fédération Française de Voile sont responsables vis-à-vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages lors de la compétition (justifier d'une assurance en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'euros).

L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Contacts :

- Organisation nautique : Société des Régates du Havre - Tel : 02 35 42 41 21
Pierre Grosso, Directeur - Mail : directeur@lesregates.com
- Direction de Course : Francis Le Goff (ligue de voile de Normandie) - Tel : 02 35 21 38 88
- Port de plaisance: SPL 02 35 21 23 95 (Julien Lebas)
- Organisation générale : Ville du Havre - Tél. : 02 35 19 47 18
Tiphaine LE GRAND - Mail : tiphaine.legrand@lehavre.fr

LE HAVRE ALLMER CUP 2016

LES ANNEXES

INSCRIPTION DEFINITIVE / DOCUMENTS A JOINDRE

Le dossier d'inscription définitive comprend les documents suivants :

- La fiche d'inscription définitive
- La fiche de pré-inscription pour ceux qui ne l'auraient pas encore retournée (annexe AC)
- La Photocopie du carnet de conformité si ce document n'a pas déjà été fourni à la Classe Figaro Bénéteau
- La Photocopie du carnet d'entretien de la balise SARSAT (en cours de validité) et de sa fiche de codage si ces documents n'ont pas été déjà fournis à la Classe Figaro Bénéteau
- La Photocopie du numéro MMSI et de la licence de station du navire en cours de validité (indicatif radio – VHF) si ces documents n'ont pas été déjà fournis à la Classe Figaro Bénéteau
- La Photocopie du carnet du radeau de survie (en cours de validité) si ce document n'a pas été déjà fourni à la Classe Figaro Bénéteau
- La Photocopie de l'acte de francisation (pages des Affaires Maritimes) ou du document équivalent pour les étrangers si ce document n'a pas été déjà fourni à la Classe Figaro Bénéteau
- La Photocopie de la quittance d'assurance du bateau en cours de validité si ce document n'a pas déjà été fourni à la Classe Figaro Bénéteau
- La Photocopie de la carte de publicité si ce document n'a pas été déjà fourni à la Classe Figaro Bénéteau
- La Photocopie de la licence FFV (ou du document équivalent pour les étrangers) visée par un médecin si ce document n'a pas été déjà fourni à la Classe Figaro Bénéteau
- Une photo numérique (via email directeur@lesregates.com)
- Un palmarès
- Un chèque de 650 € (droits d'inscription) établi à l'ordre de la Société des Régates du Havre.
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport.

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : 31 mars 2016

Dossier à retourner à :

Société des Régates du Havre

Quai Eric Tabarly

76600 LE HAVRE

INSCRIPTION DEFINITIVE

Nom et prénom de skipper : _____

Nationalité : _____

Nom du bateau en course : _____

Nom du bateau (Acte de francisation): _____

N° de Voile : _____

Nom de l'assistant : _____ Portable : ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____

Personne à joindre en cas d'accident : _____

Qualité : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____

Portable : ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____

Adresse : _____

Je soussigné(e) : _____

Confirme mon inscription définitive à l'épreuve « LE HAVRE ALLMER CUP 2016 » et déclare participer sous ma propre responsabilité.

Je déclare être titulaire d'une licence sportive annuelle délivrée par la Fédération Française de Voile ou par une autorité compétente membre de l'ISAF en cours de validité et revêtue d'un cachet médical d'aptitude à la navigation.

J'accepte, par cette inscription à l'épreuve, que mon image, celle de mon bateau de course et mon nom soient utilisés sur tous supports promotionnels destinés à valoriser l'évènement dès lors que le nom de la course « LE HAVRE ALLMER CUP 2016 » ou une partie de ce nom y est clairement attaché.

J'informe mes sponsors que l'utilisation du nom de l'épreuve doit obligatoirement inclure la marque formulée « LE HAVRE ALLMER CUP 2016 » (Préparation – déroulement – exploitations ultérieures à l'évènement).

Je déclare renoncer expressément à tous recours et actions quelconques que je serai fondé à exercer pour quelque cause que ce soit contre la Société des Régates du Havre, instance organisatrice de la course « LE HAVRE ALLMER CUP 2016 » ses partenaires et ses assureurs et notamment pour tout dommage subi par mes biens, du fait de la destruction totale ou partielle, ou de la détérioration de tous matériels, objet mobilier, valeurs diverses.

J'informe mes assureurs de l'existence de la présente clause et m'engage à obtenir de leur part que la même renonciation à recours figure dans mes polices d'assurances.

Signature